Nations Unies S/PV.8920

Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2021
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8920e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 7 décembre 2021, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 7 décembre 2021, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8920e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Khiari.

Les membres du Conseil, M. Khiari et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

21-18289 (F) 081221 091221

Merci de recycler